



PROVINCE DE QUEBEC
COMTÉ ROBERVAL

AVIS PUBLIC

Concernant l'adoption du règlement numéro 187-2015

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le 13 avril 2015 le règlement numéro 187-2015 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 157-2011 ayant pour objet d'adopter une disposition particulière relative aux pénalités pour l'abattage d'arbre et ce, conformément au schéma d'aménagement de la MRC Maria-Chapdelaine et dans le respect des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à cet effet (article 233.1 de la Loi).

Donné à Ste-Jeanne-d'Arc, le 17 avril 2015.

Régis Martin
Secrétaire-trésorier.